

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 25 FEVRIER 2014**

**En préambule : approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Janvier 2014.**

**L'an deux mille quatorze le 25 février, à 19 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DAUGE Patrick, Maire**

Etaient présents : Buttel Arnaud, Cordonatto Philippe, Lainé Claude, Petit Marc, Jouanno Stéphane, Glaziou Christian, De Freitas Paulo, Montbertrand Paul.

Absentes excusées : Bonamy Elisabeth ayant donné procuration à Dauge Patrick, et Rincheval Corinne

Absents non excusés : Dété Florence, Quimbel Raphael.

Secrétaire de séance : Glaziou Christian.

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATIONS**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX 2014**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie, de la place de la mairie et du parvis de l'église, nous avons la possibilité de faire une demande de subvention dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.

**Objet : REPRISE DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**

La commune de Guitrancourt a lancé une procédure d'appréhension de biens vacants et sans maître. La loi du 13 août 2004, prévoit en effet que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ces droits. Une enquête publique va avoir lieu afin de recueillir d'éventuelles observations.

**DECISIONS DU MAIRE**

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, *le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

Droit de préemption urbain : Le Maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes des Consorts MENAGE, Mr et Mme CZARNY, Mme Françoise ALLAIN épouse THEI, et Mr Alfred MALLEMONT

**DEBAT SUR LE PADD DANS LE CADRE DE LA REVISION DU POS EN PLU**

Le Maire expose aux Conseillers municipaux présents le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune. Après débat, aucune observation particulière n'est apportée par les Conseillers.

**La séance est levée à 19 h 40.**